



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bovins

Question écrite n° 40622

### Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la requête des éleveurs de viande bovine de réguler l'ensemble du marché afin de préserver les revenus des producteurs. A cet effet, ils estiment que deux mesures doivent plus particulièrement être arrêtées. En premier, il conviendrait de prolonger, aussi longtemps que subsistent dans les élevages des stocks d'animaux sur pieds en nombre supérieur à celui des besoins d'un écoulement normal sur le marché, la suppression de la barrière de 420 kilogrammes, poids maximum de carcasse « vendu frigo » pour la mise à l'intervention publique. En second lieu, la perte de revenus subie par les producteurs nécessite la mise en œuvre d'une aide compensatoire plus substantielle que celle arrêtée, à peine d'arrêter les ateliers d'engraissement, arrêt aux conséquences graves pour l'ensemble de la filière viande. Il lui demande s'il estime possible de répondre favorablement aux aspirations des agriculteurs par l'instauration des mesures par eux proposées.

### Données clés

**Auteur :** [M. d'Harcourt François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40622

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juillet 1996, page 3474